

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

29/04/2025 S²LO

ID : 078-217801182-20250410-8_II_2025-DE

N° 8/II/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><i>Date de convocation</i> Le 24 mars 2025</p>	<p>Séance ordinaire du 9 avril 2025</p> <p>Ouverture à 20 heures 03</p>						
<p><i>Date d'affichage</i> Le 27 mars 2025</p>	<p>Présidence TREMBLAY Stéphane, Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u></p>						
<p><i>Nombre de Conseillers</i></p> <table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>20</td> </tr> </table>	En exercice	23	Présents	19	Votants	20	<p>ALZAR Emmanuel, AMARA Sonia, BARRAUD Charlotte, CARBONNE Laetitia, CHARINI Jémima, DECHÂTRETTE Alain, DEFRESNE Alain, DETLING Alexandrine, DOURAIIS Aurélie, DUBARRY MILANO Mattéo, DUPUIS Arnaud, GHAZOUANI Fahd, GUYON Stéphanie, MILON Philippe, MOREL Marie-Pierre, MUSSARD Michèle, RUIZ Richard, SMAIL Zakia, TREMBLAY Stéphane.</p> <p><u>Excusés avec procuration :</u></p> <p>FORISSIER Julien procuration à EL MAÂTOUK Hicham TALEB Karim procuration à RUIZ Richard</p> <p><u>Excusés sans procuration :</u></p> <p>EL MAÂTOUK Hicham (Invalidant la procuration de FORISSIER Julien) EL MANANI Safiya</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u></p> <p>DECHÂTRETTE Alain</p>
En exercice	23						
Présents	19						
Votants	20						
<p>Objet :</p> <p><u>Convention territoriale globale 2025-2028 avec la CAFY</u></p>							

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention d'Objectifs et de gestion conclue entre l'État et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, pour la période 2018-2022,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 31 juin 2018 autorisant la signature du Contrat Enfance Jeunesse n°201700482, pour la période 2017-2020,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 novembre 2021 autorisant la signature de la Convention Territoire Global, pour la période 2021-2024,

Considérant la volonté conjointe de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) et de la commune de Buchelay de conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer les actions sur les champs d'intervention partagés et poursuivre, ainsi, le partenariat engagé.

- page 2 de la délibération n° 8/II/2025-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité avec 20 voix pour :

Article 1er :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations Familiales des Yvelines pour la période 2025-2028 ainsi que tout document nécessaire à la prise en compte de cette décision.

Article II:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article III:

Le Maire de BUCHELAY et le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

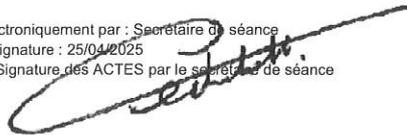
Pour Extrait conforme,
Le 10 avril 2025.

Publication électronique sur le site internet communal
selon Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021
Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982

DECHÂTRETTE Alain,
Secrétaire de séance

TREMBLAY Stéphane,
Maire

Signé électroniquement par : Secrétaire de séance
Date de signature : 25/04/2025
Qualité : Signature des ACTES par le secrétaire de séance



Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 28/04/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS